RÈGLEMENTS EXCURSIONS MSH

Lors de la saison 2019 des excursions minéralogiques au Mont St-Hilaire, nous avons noté quelques points problématiques qui ont **généré** de nombreuses questions et incompréhensions de la part des participants et beaucoup d'efforts de la part des organisateurs qui, je vous le rappelle, sont bénévoles. Afin de rendre les excursions au Mont St-Hilaire plus agréables pour tous, le comité des excursions souhaite améliorer les points suivants :

- Règles d'inscription et d'attribution d'une position sur la liste d'appel par tirage au sort
- Règles de covoiturage et jumelage
- Règles de confirmation de la participation et frais d'entrée de la carrière

Inscription et attribution d'une position sur la liste d'appel MSH

- Les participants qui s'inscrivent doivent :
    - Cotisation à jour du Club pour l'année en cours
    - À partir de 2021 la cotisation CNESST obligatoire au Québec pour tous les membres effectuant des excursions dans des carrières est incluse dans l'adhésion

- Les inscriptions à la **Liste d'appel MSH** se font de février jusqu'à la date du tirage, pour se faire il faut cocher la case *"Excurs. Miné. (dont MSH)"* sur le formulaire d'adhésion/renouvellement.

- Courant mars/avril un courriel de rappel sera envoyé à tous les membres pour indiquer la date de clôture des inscriptions Le présent règlement sera aussi inclus dans l'envoi pour que tout le monde soit informé des règles en vigueur. Date de **clôture des inscriptions : fin mars/début avril**

- S'en suivra une soirée dédiée au tirage au sort. Les noms des participants **inscrits ayant payé les cotisations requises** seront mis dans une boîte. Les noms seront pigés au sort et un numéro séquentiel sera attribué à chaque inscrit. Les participants seront informés de leur numéro par courriel.

- Les personnes qui ne sont pas en règle au niveau de leur cotisation le jour du tirage ou qui s'inscrivent au Club ou sur la liste MSH après le tirage seront ajoutés par ordre d'arrivée au fur et à mesure au bas de la **Liste d'appel**

Groupe (ceci n'est pas du co-voiturage)

- Les participants qui désirent effectuer les excursions avec d'autres personnes, peuvent indiquer **GROUPE** sur le bulletin d'inscription et inscrire le nom des participants (Maximum 4 noms par groupe)
- **VOUS AVEZ LA GARANTIE D'EFFECTUER VOTRE EXCURSION AVEC CES PARTICIPANTS MAIS ATTENTION ! IL Y A DES AVANTAGES ET DES INCONVÉNIENTS À ÊTRE EN GROUPE**
- Un numéro **unique** est assigné aux participants d'un groupe
- Le groupe reste en vigueur pour la saison au complet, pas d'annulation autorisé en cours d'année
- Un seul point de contact est assigné par groupe. Le responsable de l'excursion contactera uniquement cette personne qui devra confirmer la participation à l'excursion pour les autres membres du groupe. Les autres membres de ce groupe ne sont pas contactés.
- Si un des membres du groupe participe à une excursion, l'ensemble des membres du groupe sera considéré comme ayant participé à l'excursion, même si tous les membres du groupe n'ont pas participé à l'excursion.

Séquence (numéros qui se suivent au tirage, peut aider au co-voiturage)

- Les participants qui désirent augmenter leurs chances de participer à une excursion avec d'autres personnes sans les contraintes du groupe peuvent indiquer **SÉQUENCE** sur le bulletin d'inscription.
- Ceci permet à des participants d'avoir des numéros qui se suivent lors du tirage
- Le bulletin doit indiquer le nom du participant en séquence (Maximum 2 noms)
- **ATTENTION CECI AUGMENTE VOS CHANCES DE PARTICIPER À LA MÊME EXCURSION MAIS NOUS NE POUVONS PAS LE GARANTIR**

EN AUCUN CAS, UN PARTICIPANT NE PEUT ÊTRE INSCRIT SUR PLUSIEURS BULLETINS. DANS LE CAS CONTRAIRE LE DERNIER NUMÉRO DE LA LISTE SERA ATTRIBUÉ AU PARTICIPANT

Confirmation de la participation

- Au mois d'avril
  - Nous recevons les dates d'excursions proposées par le propriétaire de la carrière
  - Les dates vont par paire, samedi date initiale et le samedi de la semaine suivante en cas de pluie
  - Nous assignerons la première paire de dates aux participants 1 à 40, la deuxième paire de dates aux participants 41 à 80, etc…
  - Les participants sont informés de la paire de dates qui leur est assignée
  - Les participants doivent confirmer leur disponibilité pour la paire de dates qui leur est assignée
  - Des changements de groupe peuvent se faire en cas de non disponibilité
  - Le site Web section Excursions minéralogiques est mis à jour avec des dates cibles pour les excursions à MSH (https://clubmineralogiemtl.com/activites/excursions/excursions-mineralogiques/)
- Nous avons eu suffisamment de dates les années précédentes pour permettre à chacun de participer au moins à une excursion. Le nombre d'excursions autorisées est déterminé par le propriétaire de la carrière et le club ne peut pas garantir que nous aurons un nombre suffisant de dates autorisées pour permettre à tous de participer
- Dans le cas où chacun des participants aurait eu l'opportunité de participer au moins une fois et que nous ayons une date supplémentaire, nous appellerons les participants qui n'auraient pas été en mesure de participer (pour cas de force majeure) par ordre de numéro
- Dans la semaine de l'excursion, l'organisation d'une excursion au Mont St-Hilaire suit le schéma suivant :
  - **Semaine précédente :** le responsable de l'excursion envoie un courriel aux 40 participants
  - **Lundi au Mercredi :** chaque participant doit confirmer ou annuler sa participation à l'excursion au responsable de l'excursion par courriel ou message texte (SMS) de préférence.
  - **Jeudi matin :** Les participants qui n'ont pas confirmés leur présence sont considérés absents
  - **Jeudi matin :** le propriétaire de la carrière confirme ou annule l'excursion pour le samedi suivant
  - **Jeudi après-midi :** le site Web est mis à jour pour confirmer ou annuler l'excursion
  - **Jeudi soir à Vendredi 14h :** le responsable de l'excursion contacte les participants qui suivent sur la liste d'appel MSH par courriel ou message texte (SMS) jusqu'à la confirmation de 40 participants.
- Chaque fois qu'un participant du groupe indique qu'il ne peut pas participer, le responsable de l'excursion contacte le participant qui suit sur la **liste d'appel MSH** jusqu'à la confirmation de 40 participants
- Si un participant ne se présente pas le jour de l'excursion le CMM devra débourser 20 $ à la carrière
- Son nom sera retiré de la liste des excursions aussi longtemps que le CMM ne sera pas remboursé.
- Le responsable d'un groupe devra aussi défrayer les **frais pour un membre du groupe absent**

- **Frais d'entrée de la carrière**
- Le propriétaire de la carrière nous demande 20$ par personne comme droit d'entrée. Ce montant est donc exigé pour chaque participation à une excursion au MSH. Ce montant est intégralement remis au propriétaire de la carrière
- Si un participant ne se présente pas le matin de l'excursion, le Club doit tout de même payer pour le nombre de participants inscrits (40). Cette situation s'est produite plusieurs fois sans que Club ait été en mesure de récupérer le montant auprès du participant fautif
- Le Club est en droit de récupérer le montant auprès du participant fautif. Le participant fautif sera retiré temporairement de la **liste des excursions** tant que le montant ne sera pas récupéré par le Club. Cette exclusion temporaire de la **liste** reste valide pour l'année suivante tant que le montant n'est pas récupéré

Covoiturage

- Le club et les membres du comité des excursions ne s'occupent pas du covoiturage
- Les membres du comité des excursions ne sont en aucun cas responsables des problèmes qui pourraient résulter du covoiturage.

Le comité des excursions vous rappelle que l'accès au Mont St-Hilaire n'est pas un droit mais un privilège que nous accorde le propriétaire de la carrière. Ces excursions ne pourraient se faire sans les efforts et le temps offert par les bénévoles qui s'impliquent dans le comité des excursions. Nous vous demandons donc de respecter ces règles pour le bien de tous. Merci !